

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARR. PRÉFECTORAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-2116 02362-20200214-D_2020_2_1-DE

Regu le 11/03/2020

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_2_1

L'an deux mille vingt, le vendredi 14 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 07 Février 2020

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 17

Objet : Validation de l'avant-projet définitif (APD) du multi-accueil familial "Les petits Loups"

Pouvoirs :

Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BERCHENY Dorian, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Vu la délibération n° D2016-13-11 du 9 décembre 2016 de lancement de l'opération du Multi-accueil familial "Les petits loup",
Vu l'arrêté préfectoral portant attribution d'une subvention au titre de la DETR du 22 juin 2017,
Vu l'arrêté préfectoral portant prorogation d'attribution d'une subvention au titre de la DETR du 23 mai 2019,
Vu la délibération n°D2019-3-10 du 8 mars 2019 de dépôt de dossiers de subvention,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De **VALIDER** l'avant-projet définitif (APD) du futur multi-accueil familial les petits loup, prévoyant la création dans l'aile sud du groupe scolaire les Tilleuls actuel préau de l'école et crèche : une salle d'activité avec cours extérieure, hall d'accueil, un bureau, sanitaires, un local de rangement, une salle de réunion.
Le remplacement du préau sera compris dans l'opération est fera l'objet d'une extension de la toiture au niveau de la façade est de la cantine et du silo.

L'équipement des nouveaux locaux fera l'objet d'un marché mobilier dont l'enveloppe prévisionnelle est de 30 000€. Une demande de subvention va être faite auprès de la CAF pour l'équipement intérieur.

Aujourd'hui, le multi accueil a un agrément de 50 places en accueil familial, il est prévu un développement de 10 places en halte-garderie avec 2 demies journées d'ouverture par semaine.

Le recrutement d'une EJE 0.80 ETP complémentaire au poste de directrice est en cours.

Durée des travaux 6 mois.

AR PREFECTURE

016-2116 02362-20200214-0_2020_2_1-DE Le coût de l'opération :
Reçu le 11/03/2020

MONTANTS DE L'OPERATION	HT€
Estimation travaux	537 042
Bâtiment crèche	411 432
Préau	85 000
Aménagement voirie/trottoirs	40 610
Prestations de services	17 445
Relevé topographique	
Etude géotechnique	7 999
Diagnostic amiante	
Assurance dommage ouvrage (1,5%cout travaux)	7 446
Publicité	2 000
Honoraires	59 090
MOE	53 845
Contrôleur technique	3 300
SPS	1 945
Révisions	17 884
Montant prévisionnel travaux 3%	16 111
Montant prévisionnel des honoraires 3%	1 773
TOTAL HT	638 900
TOTAL TTC	766 690

FINANCEMENTS	€
DETR	192 570
CAF	200 000
Département	20 000
FCTVA 16,404%	105 716
Commune - reste à charge	248 404
TOTAL TTC	766 690

- De **VALIDER** le plan de financement (montants TTC) en phase APD comme présenté ci-dessus,

- D' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer et à déposer le permis de construire,

- De **FIXER** le forfait de rémunération provisoire du maitre d'œuvre comme suit :

Après ajustement du programme, le coût d'objectif des travaux conduits par le MOE, est fixé à 537 042 € HT (dont part crèche 411 432€ HT bâtiment et préau 85 000 € HT), la rémunération initiale du MOE évolue de 48 950 € HT à 53 845 € HT.

- D' **AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de cofinancement complémentaire auprès de la Caisse d'allocations familiales et autres financeurs,

- D' **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération,

- De **VALIDER** le calendrier de consultation des marchés travaux en lançant le lot démolition-désamiantage en amont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/02/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 11/03/2020

Le Maire,

Michel CARTERET.

